



Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante et unième session
7-18 novembre 2022

Résumé des communications des parties prenantes concernant l'Inde*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la périodicité de l'Examen périodique universel. Il réunit 70 communications de parties prenantes à l'Examen¹, résumés en raison de la limite fixée pour la longueur des documents. Une section distincte est consacrée aux renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris. Le rapport a été établi compte tenu des textes issus de l'Examen précédent².

II. Renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris

2. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a indiqué qu'il n'existait pas de loi anticonversion en Inde et que chacun était libre de se réclamer de la religion de son choix et de la propager. La lutte contre les violences intercommunautaires incombait aux services de maintien de l'ordre³.

3. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a estimé que les mesures prises pour combattre la traite devaient s'appuyer sur une approche plus efficace et plus intégrée⁴.

4. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a estimé que le Gouvernement devait continuer à contrôler l'enregistrement des naissances et des décès en milieu rural par l'intermédiaire des organes locaux⁵.

5. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a considéré qu'il fallait que le Gouvernement garantisse de manière plus efficace le droit à l'alimentation des groupes vulnérables de la population⁶.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



6. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a indiqué que les autorités devaient s'efforcer de collaborer avec les organisations de la société civile pour recenser les cas d'abandon scolaire et les lacunes sur le plan de l'apprentissage⁷.
7. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a affirmé que l'Inde devait mettre régulièrement en œuvre des programmes de sensibilisation pour promouvoir l'égalité des sexes⁸.
8. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a expliqué que les autorités devaient appliquer plus strictement la loi relative au harcèlement sexuel sur le lieu de travail⁹.
9. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a fait observer qu'il fallait dispenser des formations efficaces pour pouvoir détecter les crimes commis à l'égard des femmes et des enfants en ligne et les combattre¹⁰.
10. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a relevé que des mariages d'enfants étaient célébrés clandestinement selon des coutumes illégales. Les organismes publics devaient collaborer pour faire connaître et faire appliquer les lois en vigueur visant à prévenir les mariages d'enfants¹¹.
11. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a estimé que l'Inde devait s'efforcer de communiquer aux personnes âgées des informations relatives aux régimes d'assurance maladie et de protection sociale¹².
12. La Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde a indiqué que le Gouvernement devait faire connaître et faire appliquer efficacement la loi de 2019 sur la protection des droits des personnes transgenres¹³.

III. Renseignements reçus d'autres parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales¹⁴ et coopération avec les mécanismes internationaux s'occupant des droits de l'homme

13. Des parties prenantes ont recommandé au Gouvernement de ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹⁵.
14. Des parties prenantes ont recommandé au Gouvernement de ratifier des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), dont la Convention de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux (n° 169), la Convention de 1949 sur les travailleurs migrants (révisée) (n° 97), la Convention de 1975 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) (n° 143), la Convention de 1997 sur les agences d'emploi privées (n° 181), la Convention de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) et la Convention de 2019 sur la violence et le harcèlement (n° 190)¹⁶.
15. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont indiqué que le Gouvernement n'avait pas encore ratifié la Convention de 1948 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n° 87) et la Convention de 1949 sur le droit d'organisation et de négociation collective (n° 98) de l'OIT¹⁷.

16. La Commission internationale de juristes a recommandé au Gouvernement de devenir partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967¹⁸.
17. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont recommandé au Gouvernement de ratifier la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et la Convention de 1954 relative au statut des apatrides¹⁹.
18. Human Rights Watch a recommandé au Gouvernement de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de l'intégrer à sa législation nationale²⁰.
19. Le Kashmir Institute of International Relations a recommandé au Gouvernement d'adhérer aux Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève²¹.
20. La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires a demandé au Gouvernement de prendre sans délai des mesures visant à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ou à y accéder eu égard au caractère d'urgence que revêtait la question au niveau international²².
21. Christian Solidarity Worldwide a recommandé au Gouvernement d'adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales de l'Organisation des Nations Unies (ONU)²³.
22. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont recommandé au Gouvernement d'accéder à toutes les demandes de visite du pays adressées par les rapporteurs spéciaux²⁴.

B. Cadre national des droits de l'homme

1. Cadre constitutionnel et législatif

23. La Campagne nationale contre la torture a recommandé au Gouvernement d'adopter une loi nationale de lutte contre la torture²⁵.
24. Les auteurs de la communication conjointe n° 35 ont recommandé au Gouvernement d'adopter des textes de loi visant à ériger en infraction les discours haineux et à prévenir la violence intercommunautaire²⁶.
25. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont fait observer qu'il était nécessaire que l'Inde adopte des lois et des politiques strictes de lutte contre la discrimination²⁷.
26. Les auteurs de la communication conjointe n° 23 ont recommandé au Gouvernement d'adopter une loi nationale afin de reconnaître et de protéger les défenseurs des droits de l'homme conformément à la Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'homme et aux autres normes internationales²⁸.

2. Institutions et mesures de politique générale

27. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont recommandé au Gouvernement d'instituer une procédure de sélection du président et des membres de la Commission nationale des droits de l'homme qui soit transparente et conforme aux normes internationales et d'envisager de désigner des membres de la société civile ayant les compétences nécessaires pour occuper ces postes²⁹.
28. La Quill Foundation a recommandé au Gouvernement de modifier le statut de la Commission nationale des droits de l'homme afin de lui donner compétence pour enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par les services de maintien de l'ordre et par l'administration pénitentiaire et de rendre juridiquement contraignantes les conclusions qu'elle tirait et les recommandations par lesquelles elle préconisait des poursuites³⁰.
29. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont recommandé au Gouvernement de créer une Commission de l'égalité des chances afin d'assurer le suivi des cas de discrimination à l'égard des dalits dans tous les domaines, notamment dans l'emploi³¹.

C. Promotion et protection des droits de l'homme

1. Respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

Égalité et non-discrimination

30. Le Centre européen pour le droit et la justice a fait observer que, bien qu'il ait été aboli, le système de castes était toujours très présent dans la pratique, en particulier dans les zones rurales et dans les États dotés de lois anticonversion³².

31. Les auteurs de la communication conjointe n° 35 ont affirmé que les castes et tribus répertoriées étaient économiquement défavorisées et socialement marginalisées, et qu'elles manquaient de moyens et n'avaient guère accès à l'éducation, à l'emploi ou à d'autres activités rémunératrices³³.

32. Les auteurs de la communication conjointe n° 30 ont recommandé au Gouvernement de supprimer toutes les références religieuses qui conditionnent l'application de l'ordonnance constitutionnelle de 1950 sur les castes répertoriées émise par le Président, afin de permettre aux dalits, quelle que soit leur religion, de bénéficier des mesures d'action positive³⁴.

Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, et droit de ne pas être soumis à la torture

33. La Commission internationale de juristes a recommandé au Gouvernement de proclamer sans délai un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort pour tous les crimes et dans toutes les circonstances, et de commuer toutes les peines de mort³⁵.

34. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont avancé que les forces de sécurité et de police indiennes s'étaient livrées à des exécutions extrajudiciaires ou à des mises à mort maquillées en affrontements, et que la culture des exécutions extrajudiciaires était bien ancrée dans le pays. Les ambiguïtés et les lacunes des procédures d'enquête avaient donné lieu à l'impunité pour ces meurtres³⁶.

35. Les auteurs de la communication conjointe n° 36 ont indiqué que, pendant la période considérée, les services de maintien de l'ordre avaient fait un usage excessif de la force. Les policiers avaient rarement été poursuivis pour avoir commis des violations des droits de l'homme érigées en infractions pénales³⁷.

36. Les auteurs de la communication conjointe n° 36 ont affirmé que la torture et la violence en détention restaient une stratégie de maintien de l'ordre profondément ancrée en Inde. Les policiers n'avaient que rarement été traduits en justice et reconnus coupables de meurtre à l'issue des procédures engagées contre eux pour torture ou décès en détention³⁸.

37. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont précisé que les dalits étaient la cible de perquisitions et de saisies violentes, faisaient l'objet de fausses accusations, subissaient des violences verbales et des humiliations fondées sur la caste, des violences physiques graves et des actes de torture inhumains, étaient forcés de payer pour être libérés et étaient victimes de violences sexuelles après leur arrestation³⁹.

38. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 ont relevé que nombre de femmes adivasi ou issues d'une tribu détenues par la police ou par d'autres autorités étaient violées ou victimes de violences sexuelles⁴⁰.

39. Les auteurs de la communication conjointe n° 32 ont fait observer que l'application de la loi sur la prévention des activités illicites rendait la libération sous caution quasi impossible et que des personnes restaient par conséquent incarcérées pendant de longues périodes sans pouvoir former de recours⁴¹.

40. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont noté que les conditions carcérales avaient empiré pendant la pandémie parce que les établissements pénitentiaires n'étaient pas assez bien surveillés⁴².

41. Amnesty International a indiqué que deux tiers des détenus étaient en détention provisoire et que les dalits, les Adivasi et les musulmans étaient surreprésentés dans la population carcérale⁴³.

Droits de l'homme et lutte antiterroriste

42. Les auteurs de la communication conjointe n° 25 ont affirmé que pendant le cycle de l'Examen périodique universel, des lois anti-terrorisme, telles que la loi sur la prévention des activités illicites, la loi sur la sécurité nationale et la loi sur la sécurité publique (Jammu-et-Cachemire), avaient été appliquées de manière abusive et généralisée pour persécuter des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des personnes ayant critiqué le Gouvernement⁴⁴.

43. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 ont recommandé au Gouvernement de revoir intégralement les lois sur le terrorisme et les lois sur la détention provisoire afin de les mettre en conformité avec les normes internationales⁴⁵.

Administration de la justice, impunité et primauté du droit

44. Human Rights Watch a fait observer que la législation indienne mettait les forces de sécurité à l'abri des poursuites et a recommandé au Gouvernement d'abroger la loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées, la loi sur la sécurité publique (Jammu-et-Cachemire) et la loi sur la sécurité nationale⁴⁶.

45. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont recommandé au Gouvernement d'enquêter sur toutes les allégations faisant état de violations des droits de l'homme commises dans le cadre d'opérations de lutte contre le terrorisme, notamment sur les mises à mort maquillées en affrontements et les autres exécutions extrajudiciaires, et de poursuivre les responsables, quel que soit leur poste⁴⁷.

46. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont recommandé au Gouvernement d'établir, à l'intention des victimes des violations commises par les forces de sécurité, un mécanisme de réparation chargé de mener des enquêtes et d'engager des poursuites devant les tribunaux civils en toute indépendance⁴⁸.

47. Les auteurs de la communication conjointe n° 36 ont affirmé que des groupes d'autodéfense nationalistes hindous avaient continué de commettre des violences collectives et des lynchages pendant la période considérée. Soit la police s'était rendue complice des meurtres et de leur dissimulation, soit elle avait freiné les enquêtes et fait fi des procédures. Elle déposait régulièrement des plaintes contre les victimes et leur famille et les témoins⁴⁹.

48. Amnesty International a recommandé au Gouvernement de demander des comptes aux agents publics qui encourageaient la haine religieuse constituant une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence⁵⁰.

49. Les auteurs de la communication conjointe n° 29 ont indiqué que des avocats étaient victimes d'agressions physiques en raison de leur activité professionnelle. Ces agressions étaient souvent dirigées contre des avocats spécialistes des droits de l'homme issus de l'immigration et d'un milieu pauvre ou marginalisé, ou contre des avocats qui représentaient des groupes pauvres ou marginalisés ou des migrants⁵¹.

Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique

50. Human Rights Watch a expliqué que les personnes qui critiquaient le Gouvernement ou contestaient son action étaient fréquemment accusées d'être « anti-nationales », et que les autorités les ciblaient en s'appuyant sur les dispositions floues de la loi contre le terrorisme, de la loi sur la prévention des activités illicites ou de la loi contre la sédition pour porter des affaires devant les tribunaux pénaux ou en les accusant de s'être rendus coupables de fraude financière ou d'avoir commis des irrégularités financières⁵².

51. Amnesty International a précisé que des défenseurs des droits de l'homme continuaient de faire l'objet de menaces de mort, d'intimidation, de harcèlement et d'agressions de la part d'acteurs étatiques et d'acteurs non étatiques qui agissaient en toute

impunité. Des militants des droits de l'homme étaient régulièrement harcelés pour des motifs politiques et des journalistes étaient forcés de travailler dans des conditions d'insécurité⁵³.

52. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 se sont dits préoccupés par le harcèlement judiciaire permanent dont étaient victimes les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes et par le fait que les autorités s'appuyaient sur des lois de sécurité répressives pour les garder en détention et imposaient des restrictions aux manifestants et faisaient usage contre eux d'une force excessive⁵⁴.

53. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont fait observer que les défenseurs des droits de l'homme qui participaient à la lutte contre la discrimination et la violence fondées sur la caste à l'égard des castes et des tribus répertoriées étaient constamment exposés au risque d'agression et faisaient de plus en plus souvent l'objet de campagnes de haine en ligne⁵⁵.

54. Amnesty International a indiqué que les autorités menaçaient et intimidaient des organes de presse indépendants, des journalistes et des militants des droits de l'homme en appliquant de manière abusive des lois financières floues et en censurant la diffusion d'informations dissidentes⁵⁶.

55. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont affirmé que le Gouvernement s'employait à réprimer la dissidence et à censurer les informations, notamment en coupant Internet, en empêchant les journalistes de se rendre sur les lieux de manifestation, en engageant des poursuites pénales contre les journalistes qui le critiquaient et en publiant à l'intention des médias sociaux des consignes générales les invitant à supprimer les messages critiques⁵⁷.

56. Amnesty International a relevé que des manifestants pacifiques avaient été accusés d'infractions à la loi sur la prévention des activités illicites et au Code pénal indien, notamment de sédition, de non-respect de la sensibilité religieuse et de discours haineux. Des manifestants avaient également fait l'objet d'un usage excessif de la force de la part de la police et été victimes de violence de la part d'acteurs non étatiques⁵⁸.

57. Les auteurs de la communication conjointe n° 31 ont affirmé que le Gouvernement s'appuyait régulièrement sur l'article 144 du Code de procédure pénale de 1973 pour décréter un couvre-feu, empêcher les rassemblements publics pacifiques, limiter les manifestations et restreindre la liberté de circulation de la population⁵⁹.

58. Amnesty International a fait observer que le Gouvernement continuait d'utiliser à mauvais escient la loi sur la réglementation des contributions étrangères pour réduire au silence les organisations non gouvernementales (ONG). Depuis le précédent Examen périodique universel, les licences qui avaient été accordées à 6 683 ONG en vertu de cette loi avaient été annulées⁶⁰.

59. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 ont recommandé au Gouvernement de faire en sorte que les membres de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes puissent travailler dans des conditions de sûreté et de sécurité, de mener des enquêtes impartiales, sérieuses et efficaces sur toutes les agressions et les actes de harcèlement et d'intimidation dont ils étaient victimes et de traduire les auteurs en justice⁶¹.

60. Human Rights Watch a recommandé au Gouvernement de modifier la loi sur la prévention des activités illicites de sorte qu'elle soit conforme aux normes internationales et d'abroger la loi sur la sédition, qui datait de l'époque coloniale⁶².

61. Amnesty International a recommandé au Gouvernement de libérer sans délai et sans condition toutes les personnes placées en détention au seul motif d'avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, leur droit de réunion pacifique ou leur droit à la liberté d'association, et d'abandonner toutes les charges retenues contre elles⁶³.

62. Les auteurs de la communication conjointe n° 22 ont recommandé au Gouvernement de garantir la liberté d'expression dans les établissements universitaires afin que les travaux de recherche et de publication et les débats puissent y être menés librement et sans entraves⁶⁴.

63. La Commission internationale de juristes a recommandé au Gouvernement d'abroger la loi sur la réglementation des contributions étrangères⁶⁵.

64. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont recommandé au Gouvernement de garantir la pleine jouissance du droit à la liberté de religion et de conviction, notamment en renforçant les mesures visant à protéger les personnes appartenant à des minorités religieuses contre la violence et la persécution⁶⁶.

65. Human Rights Watch a recommandé au Gouvernement d'abroger les directives interdisant le port du hijab et de veiller à ce que les établissements scolaires et universitaires soient des espaces inclusifs et respectueux du droit des filles et des femmes à la liberté de religion et d'expression⁶⁷.

Droit au respect de la vie privée

66. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont affirmé que le Gouvernement surveillait de plus en plus souvent des journalistes, des personnalités politiques et des défenseurs des droits de l'homme, notamment au moyen du logiciel espion Pegasus⁶⁸.

67. Les auteurs de la communication conjointe n° 21 ont indiqué que la police surveillait régulièrement des manifestants et des organisateurs de rassemblements publics pacifiques, notamment au moyen de technologies de reconnaissance faciale⁶⁹.

68. Privacy International était préoccupé par l'utilisation croissante de technologies de reconnaissance faciale dans les établissements scolaires du pays, en particulier par les questions connexes liées à la protection des données et au droit à la liberté d'expression⁷⁰.

69. Human Rights Watch a recommandé au Gouvernement de réexaminer l'avant-projet de loi sur la protection des données afin de s'assurer qu'il était conforme aux normes internationales sur la protection du droit au respect de la vie privée des utilisateurs et d'autres droits de l'homme et de faire en sorte qu'il ait pour corollaire une réforme de la surveillance⁷¹.

Interdiction de toutes les formes d'esclavage, y compris de la traite

70. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont précisé qu'en Inde, selon plusieurs études, le risque d'être soumis au travail forcé, à la servitude et au travail des enfants était nettement plus important pour les dalits⁷².

71. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont fait observer qu'étant donné que les Adivasi étaient fortement touchés par la pauvreté, les femmes et les filles de cette communauté étaient obligées de migrer dans l'espoir de trouver du travail et finissaient souvent par être réduites à la servitude. Les femmes adivasi risquaient également d'être victimes de la traite⁷³.

72. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont recommandé au Gouvernement de faire en sorte que les enfants victimes de la traite et les victimes de violence domestique puissent obtenir justice rapidement, sans se mettre en danger⁷⁴.

Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables

73. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont indiqué que les professions dépendaient encore fortement des castes⁷⁵.

74. ActionAid Association (India) a précisé qu'on estimait à 90 % la part des travailleurs qui œuvraient dans le secteur informel en Inde⁷⁶.

75. Les auteurs de la communication conjointe n° 35 ont recommandé au Gouvernement d'adopter une loi globale sur les travailleurs du secteur non structuré⁷⁷.

76. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 ont estimé que le Gouvernement devait reconnaître le lien entre la vidange manuelle et le système de castes afin d'engager une réforme utile à cet égard⁷⁸.

77. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont recommandé au Gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre des plans assortis d'un calendrier en vue de mettre totalement fin à la vidange manuelle et d'appliquer strictement la loi sur l'élimination de la vidange manuelle⁷⁹.

78. Les auteurs de la communication conjointe n° 42 ont recommandé au Gouvernement d'adopter les définitions du travail domestique et des travailleurs domestiques figurant dans la Convention de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) de l'OIT⁸⁰.

79. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont recommandé au Gouvernement de reconnaître les travailleurs domestiques employés à temps partiel et ceux employés à temps complet, et d'inclure des dispositions relatives à ces travailleurs dans les quatre codes du travail afin qu'ils puissent exercer leurs droits relatifs au travail et bénéficier de prestations de sécurité sociale⁸¹.

80. Les auteurs de la communication conjointe n° 40 ont indiqué que les accidents du travail étaient fréquents étant donné la médiocrité de la protection prévue par le Code de la sécurité et de la santé des travailleurs et des conditions de travail et la faiblesse des taux d'inspection et de signalement⁸².

81. Les auteurs de la communication conjointe n° 40 ont recommandé au Gouvernement de faire en sorte que des inspections soient réalisées sur tous les lieux de travail, y compris dans le secteur informel et dans les zones économiques spéciales⁸³.

82. Les auteurs de la communication conjointe n° 40 ont recommandé au Gouvernement de veiller à ce que les inspecteurs du travail soient pleinement habilités à réaliser des inspections régulières et des inspections inopinées et à engager des procédures judiciaires⁸⁴.

83. Les auteurs de la communication conjointe n° 40 ont indiqué que le Gouvernement avait systématiquement violé le droit à la liberté d'association et les droits relatifs au travail des travailleurs en appliquant de nouvelles lois restreignant leur droit de grève. Régulièrement, des grévistes étaient arrêtés par les services de maintien de l'ordre et étaient licenciés, de manière temporaire ou permanente, par leur employeur⁸⁵.

Droit à la sécurité sociale

84. Human Rights Watch a recommandé au Gouvernement de mettre en place des garanties adéquates, notamment des systèmes de substitution non biométriques, afin de faire en sorte que l'obligation d'enregistrement auprès du système Aadhaar n'empêche pas les personnes pauvres et marginalisées de bénéficier de services essentiels garantis par la Constitution, notamment de recevoir de la nourriture et des soins de santé⁸⁶.

85. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont recommandé au Gouvernement de dissocier du système Aadhaar le versement de prestations sociales aux personnes pauvres⁸⁷.

86. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont recommandé au Gouvernement d'adopter sans délai le projet de loi sur la sécurité sociale des travailleurs du secteur non structuré⁸⁸.

Droit à un niveau de vie suffisant

87. Les auteurs de la communication conjointe n° 39 ont indiqué que la pauvreté et l'exclusion étaient au cœur de la discrimination fondée sur la caste en Inde⁸⁹.

88. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont affirmé que les dalits chrétiens et les dalits musulmans étaient les plus mal lotis sur le plan économique. Dans les centres urbains, les dalits chrétiens avaient un travail en fonction de leur ascendance. Dans les zones rurales, ils demeuraient sans terre et fortement dépendants de la caste dominante pour leur subsistance⁹⁰.

89. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ont déclaré que les tribus répertoriées, ou Adivasi, étaient marginalisées sur les plans social et économique. Environ 90 % vivaient dans des zones rurales où ils n'avaient pas accès aux services essentiels⁹¹.

90. Les auteurs de la communication conjointe n° 37 ont fait observer que des agriculteurs avaient toujours du mal à contracter un crédit bancaire et étaient endettés. Ils ont affirmé qu'en 2020, on avait recensé 10 677 suicides dans le secteur agricole⁹².

91. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 ont indiqué que les castes répertoriées pâtissaient directement du fait de ne pas avoir de terres et de domicile fixe en raison de la violence et de la discrimination dont elles étaient victimes de longue date⁹³.

92. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont affirmé que la plupart des lieux d'habitation des dalits se situaient dans des zones périphériques n'offrant pas d'accès adéquat aux services essentiels⁹⁴.

93. Amnesty International a relevé que des milliers de personnes, en particulier au sein des communautés adivasi, restaient exposées au risque d'être expulsées de leur domicile et de leurs terres afin que de grands projets industriels puissent être exécutés⁹⁵.

94. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont précisé que les expulsions et les démolitions des logements de personnes pauvres s'étaient poursuivies pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et que près de 16 millions de personnes étaient exposées au risque de déplacement⁹⁶.

95. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont noté que les autorités expulsaient des musulmans de leur lieu d'habitation en invoquant la nécessité de protéger les parcs naturels ou en prétextant que les intéressés s'étaient illégalement installés sur des terrains publics, les laissant ainsi sans logement et sans ressources⁹⁷.

96. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont recommandé au Gouvernement de proclamer un moratoire national sur les expulsions arbitraires, quel qu'en soit le motif, d'investir comme il se devait dans des logements économiquement accessibles et de s'efforcer de réduire le nombre de sans-abri d'ici à 2030⁹⁸.

97. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont indiqué qu'un milliard de personnes étaient confrontées à une pénurie d'eau et que beaucoup n'avaient pas accès à des toilettes. Seuls 44 % de la population avaient accès à l'eau courante⁹⁹.

Droit à la santé

98. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont fait observer que l'insuffisance des ressources budgétaires allouées avait entraîné des défaillances dans l'infrastructure sanitaire, des frais excessifs, un manque de ressources humaines, des lacunes en matière de respect du principe de responsabilité et de contrôle législatif et des problèmes relatifs à la politique de soins de santé¹⁰⁰.

99. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont recommandé au Gouvernement d'adopter une loi nationale sur les droits en matière de santé qui garantisse l'accès aux soins de santé primaires¹⁰¹.

100. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont recommandé au Gouvernement de prendre d'urgence des mesures en vue de combattre la discrimination et la marginalisation structurelle dont faisaient l'objet les groupes vulnérables dans l'accès aux soins de santé¹⁰².

101. Amnesty International a indiqué qu'en raison de la diffusion de fausses informations selon lesquelles ils propageaient la COVID-19, les musulmans s'étaient vu refuser l'accès à des services de santé¹⁰³.

102. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ont relevé qu'environ 88 % des travailleurs du secteur de la construction et des journalistes n'étaient pas couverts par l'assurance maladie financée par l'État, ne possédaient pas de carte Rashtriya Swasthya Bima Yojana, ces cartes étant destinées aux personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, et ne bénéficiaient pas d'une assurance maladie offerte par leur employeur¹⁰⁴.

103. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont précisé que les castes répertoriées ne pouvaient pas accéder aux déterminants de santé essentiels et qu'elles présentaient de ce fait des taux élevés de morbidité, de mortalité et de dénutrition. Elles avaient aussi tendance à utiliser moins de services préventifs et curatifs et bénéficiaient de services de mauvaise qualité¹⁰⁵.

104. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 ont indiqué que les taux de mortalité maternelle étaient plus élevés chez les femmes adivasi et les femmes issues d'une tribu que chez les autres femmes¹⁰⁶.

105. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont recommandé au Gouvernement de rendre obligatoires, dans tous les établissements scolaires, l'éducation à la santé mentale et au bien-être et la présence de conseillers spécialisés dans ces domaines¹⁰⁷.

106. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont recommandé au Gouvernement de veiller à ce qu'un repas de midi soit également distribué aux élèves des classes des 9^e à 12^e année, y compris pendant les vacances scolaires¹⁰⁸.

107. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont recommandé au Gouvernement de faire en sorte que les travailleurs du sexe puissent bénéficier de services de santé de qualité qui soient accessibles et acceptables¹⁰⁹.

108. Les auteurs de la communication conjointe n° 24 ont recommandé au Gouvernement de faire en sorte que soient pratiquées dans le cadre du système de santé publique des procédures d'avortement de qualité qui soient accessibles, y compris sur le plan financier, et acceptables¹¹⁰.

Droit à l'éducation

109. Les auteurs de la communication conjointe n° 33 ont indiqué que la loi sur le droit fondamental des enfants à l'éducation gratuite et obligatoire n'était pas strictement appliquée dans tout le pays¹¹¹.

110. Les auteurs de la communication conjointe n° 43 ont recommandé au Gouvernement d'offrir à tous les enfants un enseignement de qualité gratuit et obligatoire¹¹².

111. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont recommandé au Gouvernement de prendre sans délai des mesures pour que les environnements scolaires soient exempts de discrimination¹¹³.

112. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont affirmé que la fermeture de 1,5 million d'établissements scolaires et les confinements décidés en 2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19 avaient eu une incidence sur 247 millions d'enfants scolarisés. Ils ont précisé qu'avant la pandémie, 6 millions d'enfants étaient déjà déscolarisés¹¹⁴.

113. Les auteurs de la communication conjointe n° 33 ont recommandé au Gouvernement de mettre en place des mécanismes de contrôle pour déterminer le taux de scolarisation chez les enfants vulnérables¹¹⁵.

114. Les auteurs de la communication conjointe n° 33 ont fait observer que l'absence d'infrastructures éducatives et d'installations de base suffisantes telles que les toilettes, les bibliothèques et les murs d'enceinte, ainsi que le manque d'eau potable et l'absence de repas de midi pour les enfants, en particulier dans les zones les plus reculées, restaient des obstacles à une éducation de meilleure qualité¹¹⁶.

115. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont indiqué que les enfants dalits chrétiens n'étaient pas scolarisés comme il se devait dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur chrétiens¹¹⁷.

116. Les auteurs de la communication conjointe n° 43 ont recommandé au Gouvernement de veiller à ce que les enseignants accordent une attention spéciale aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage¹¹⁸.

117. Les auteurs de la communication conjointe n° 43 ont recommandé au Gouvernement de faire en sorte que les zones rurales soient desservies par des transports scolaires gratuits et ponctuels¹¹⁹.

Droits culturels

118. Les auteurs de la communication conjointe n° 26 ont recommandé au Gouvernement de reconnaître et de protéger les valeurs et les pratiques sociales, culturelles, religieuses et spirituelles des peuples adivasi, en particulier dans les cas où des projets de développement étaient prévus¹²⁰.

Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme

119. Amnesty International a recommandé au Gouvernement d'imposer aux sociétés minières publiques l'obligation de repérer, de prévenir et d'atténuer les effets négatifs de leurs activités sur les droits de l'homme, notamment en réalisant des études d'impact sur les droits de l'homme dans le cadre des processus de diligence raisonnable¹²¹.

120. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 ont affirmé qu'il y avait eu une augmentation du nombre de projets de développement de l'infrastructure, en particulier de grands projets d'hydroélectricité, de méga-barrages, de gazoducs et d'oléoducs, et d'exploitation minière et de construction de routes, et que des peuples autochtones avaient par conséquent dû se déplacer et quitter leurs terres et territoires¹²².

121. Les auteurs de la communication conjointe n° 35 ont fait observer que les projets nationaux de développement économique privaient les populations vivant dans les zones côtières du Tamil Nadu de leurs droits économiques, sociaux et culturels, notamment de leur droit à un logement convenable et à la terre, les intéressés se retrouvant donc sans logement et en situation de migration, et les travailleurs dépourvus de sécurité sociale¹²³.

2. Droits de certains groupes ou personnes

Femmes

122. Amnesty International a indiqué que la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles étaient omniprésentes. La stigmatisation et la discrimination de la part des fonctionnaires de police dissuadaient les femmes de signaler les faits de violence fondée sur le genre¹²⁴.

123. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 ont affirmé qu'une large part des femmes issues des castes et des tribus répertoriées faisaient régulièrement l'objet d'agressions verbales, d'agressions physiques, de violence et de harcèlement sexuels, de violence domestique et de viol, d'exploitation sexuelle, de prostitution forcée, d'enlèvement et de séquestration, d'incarcération et de négligence médicale¹²⁵.

124. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont expliqué que la lenteur des enquêtes et des procédures relatives aux affaires de viol avait de graves incidences sur l'accès à la justice des personnes rescapées de violence sexuelle¹²⁶.

125. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont recommandé au Gouvernement d'apporter un appui immédiat, global et tenant compte des questions de genre aux victimes de violence sexuelle issues de communautés marginalisées¹²⁷.

126. ActionAid Association (India) a indiqué que les femmes demeuraient largement sous-représentées dans la population active, en particulier depuis la pandémie¹²⁸.

127. ActionAid Association (India) a affirmé que l'égalité de rémunération entre hommes et femmes prévue par le Code de la rémunération devait être garantie dans tous les secteurs économiques¹²⁹.

128. ADF International a précisé que la pratique généralisée du paiement de la dot dans le pays constituait un obstacle majeur à l'élimination du fléau que constituait l'avortement sélectif¹³⁰.

129. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont recommandé au Gouvernement de faire sans tarder le nécessaire pour que les femmes de tous âges puissent accéder à des services de santé sexuelle et procréative diversifiés¹³¹.

130. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont indiqué que le Gouvernement n'avait pas pris de mesures pour lutter contre les mutilations et les ablations génitales féminines et n'avait pas non plus reconnu l'existence de ces pratiques dans le pays¹³².

131. Les auteurs de la communication conjointe n° 35 ont recommandé au Gouvernement d'adopter des textes de loi visant à mettre fin aux crimes d'honneur fondés sur la caste, la classe sociale et le genre¹³³.

132. Les auteurs de la communication conjointe n° 39 ont recommandé au Gouvernement de définir des objectifs concrets en ce qui concerne l'amélioration de la condition des femmes dalits dans la société¹³⁴.

Enfants

133. Le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants a recommandé au Gouvernement d'adopter une loi interdisant expressément d'infliger des châtiments corporels, même légers, aux enfants, dans quelque contexte que ce soit, et d'abroger l'article 89 du Code pénal de 1860 (du Code pénal Ranbir dans le Jammu-et-Cachemire) de toute urgence¹³⁵.

134. Udayan Care a recommandé au Gouvernement d'adopter une politique globale sur la protection de remplacement et de promouvoir le placement, y compris collectif, en famille d'accueil¹³⁶.

135. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont relevé que la loi sur l'abolition du travail des enfants ne prévoyait pas l'élimination complète du travail des enfants et ne s'appliquait pas à toutes les personnes de moins de 18 ans. De nombreux employeurs se dérobaient aux dispositions pénales en prétextant que les enfants participaient à des activités familiales¹³⁷.

136. Les auteurs de la communication conjointe n° 40 ont recommandé au Gouvernement de prendre des mesures pour repérer et combattre le travail des enfants en renforçant les capacités des inspecteurs du travail et des agents coordonnateurs de district et en élargissant leur rayon d'action aux zones les plus touchées par le travail des enfants¹³⁸.

137. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont recommandé au Gouvernement d'interdire toutes les formes de travail des enfants¹³⁹.

138. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont affirmé que l'enregistrement des naissances n'était pas universel en Inde¹⁴⁰.

139. Les auteurs de la communication conjointe n° 33 ont recommandé au Gouvernement de faire en sorte que les filles aient accès à une éducation gratuite de qualité, cette stratégie étant le meilleur moyen de les autonomiser et de mettre fin aux mariages précoces, en particulier dans les zones rurales reculées¹⁴¹.

140. Les auteurs de la communication conjointe n° 43 ont recommandé au Gouvernement de mettre en place l'infrastructure nécessaire au bien-être et au développement des orphelins¹⁴².

Personnes handicapées

141. Human Rights Watch a recommandé au Gouvernement d'élaborer et d'appliquer une politique nationale de désinstitutionnalisation accompagnée d'un plan d'action assorti d'un calendrier et fondée sur les valeurs d'égalité, d'indépendance et d'inclusion des personnes handicapées et d'opérer une transition progressive vers des services de santé mentale et d'appui à la vie autonome locaux auxquels les personnes handicapées pourraient accéder de manière librement consentie¹⁴³.

142. Human Rights Watch a recommandé au Gouvernement de mettre pleinement en œuvre des lois et des politiques visant à protéger les droits des femmes et des filles handicapées victimes de violence sexuelle¹⁴⁴.

143. Human Rights Watch a recommandé au Gouvernement de faire pleinement respecter l'interdiction de recourir à des entraves¹⁴⁵.

144. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont indiqué que seuls 61 % des enfants handicapés ayant entre 5 et 19 ans fréquentaient un établissement d'enseignement¹⁴⁶.

145. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont fait observer que les enfants handicapés ne pouvaient toujours pas accéder aux services essentiels¹⁴⁷.

146. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont recommandé au Gouvernement de mettre la législation nationale en conformité avec les dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹⁴⁸.

Peuples autochtones et minorités

147. Christian Solidarity Worldwide s'inquiétait des incidences des lois discriminatoires et des attaques visant les communautés minoritaires, en particulier les musulmans, les chrétiens, les Adivasi et les dalits. La situation était aggravée par les discours d'intolérance religieuse que des acteurs étatiques et des acteurs non étatiques diffusaient en toute impunité¹⁴⁹.

148. Amnesty International a indiqué que sous la gouvernance du parti Bharatiya Janata, le nombre de crimes de haine commis contre les musulmans et les autres minorités avait augmenté. Bien que des appels aient été lancés en faveur de l'enregistrement des crimes de haine au niveau national, les statistiques annuelles de la criminalité publiées par le Gouvernement n'incluaient pas ces crimes¹⁵⁰.

149. Human Rights Watch a recommandé au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour poursuivre les personnes ayant incité à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence ou agressé des minorités religieuses, y compris lorsqu'il s'agissait de sympathisants du Gouvernement ou de dirigeants de parti¹⁵¹.

150. Les auteurs de la communication conjointe n° 45 ont indiqué qu'il existait chez les fonctionnaires de police des préjugés bien ancrés concernant les minorités¹⁵².

151. Les auteurs de la communication conjointe n° 30 ont recommandé au Gouvernement de trouver des moyens d'accroître la représentation des minorités dans la police, la fonction publique et les institutions judiciaires, et parmi les élus¹⁵³.

152. Christian Solidarity Worldwide a indiqué que les musulmans étaient souvent la cible de discours de haine incitant à la violence¹⁵⁴.

153. Human Rights Watch a affirmé que les États indiens s'appuyaient sur des lois interdisant l'abattage de vaches pour poursuivre les vendeurs de bétail et que des groupes affiliés au parti Bharatiya Janata agressaient des musulmans et des dalits sur la base de rumeurs selon lesquelles ceux-ci avaient tué des vaches ou en avaient vendu aux fins de la production de viande de bœuf. La police cherchait souvent à ralentir les procédures engagées contre les agresseurs, et plusieurs personnalités politiques du parti Bharatiya Janata avaient justifié publiquement ces agressions¹⁵⁵.

154. Quill Foundation a relevé que les musulmans constituaient la minorité religieuse qui faisait l'objet des violations les plus graves en ce qui concernait les dispositions, la discrimination, l'incarcération, la haine et le retrait des droits inhérents à la citoyenneté¹⁵⁶.

155. Christian Solidarity Worldwide s'inquiétait des violations dont étaient constamment victimes les chrétiens, qui faisaient notamment l'objet de fausses accusations et d'arrestations, étaient convertis de force à l'hindouisme, étaient la cible de campagnes de haine, d'agressions et de meurtre, étaient forcés de se déplacer et étaient victimes d'humiliations publiques, et dont les églises étaient illégalement occupées, les rassemblements religieux perturbés et les foyers, les églises et les biens appartenant aux églises vandalisés¹⁵⁷.

156. Human Rights Watch a indiqué que la conversion religieuse forcée était interdite dans au moins 10 États du pays, mais que les autorités appliquaient les lois de manière abusive pour s'en prendre aux chrétiens, en particulier aux dalits ou aux Adivasi chrétiens, ainsi que pour harceler ou arrêter les hommes musulmans qui entretenaient une relation avec une femme hindoue¹⁵⁸.

157. Les auteurs de la communication conjointe n° 30 ont recommandé au Gouvernement de conseiller aux États d'abroger les lois anticonversion ou de les modifier de sorte qu'elles soient conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme¹⁵⁹.

158. L'Islamic Human Rights Commission a recommandé au Gouvernement de supprimer le registre de l'état civil de l'Assam et de libérer toutes les personnes détenues à la suite de sa mise à jour, et de mettre un frein à toutes les mesures prises pour créer un registre national de l'état civil¹⁶⁰.

159. Amnesty International a recommandé au Gouvernement de modifier la législation en vigueur de sorte que soit prévue l'obligation de consulter les Adivasi pour obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé au sujet de toutes les décisions les concernant¹⁶¹.

160. Les auteurs de la communication conjointe n° 28 ont recommandé au Gouvernement d'abandonner toutes les poursuites engagées pour des motifs politiques contre des défenseurs des droits de l'homme qui soutenaient les Adivasi et de libérer sans délai ceux qui avaient été arrêtés¹⁶².

Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes

161. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont indiqué que les minorités sexuelles étaient victimes de discrimination, de harcèlement et de violence dans tous les domaines de la vie, situation aggravée par des identités croisées résultant de leur appartenance à une caste et de leur religion¹⁶³.

162. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont relevé un manque de sensibilisation, de respect et d'éducation en ce qui concerne les identités de genre non conformes aux catégories établies, non binaires et non hétérosexuelles, ce qui avait entraîné des brimades et des violences dans des établissements scolaires¹⁶⁴.

163. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ont fait observer que les personnes transgenres, en particulier les femmes transgenres pauvres, étaient vulnérables face aux violences policières¹⁶⁵.

164. KrantiKali a recommandé au Gouvernement de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre dans les établissements scolaires des programmes de sensibilisation à l'intention des professeurs, des responsables de l'administration et des élèves¹⁶⁶.

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

165. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont affirmé que les questions afférentes aux réfugiés étaient régies par la loi de 1946 sur les étrangers qui, en plus d'être axée sur l'expulsion, ne tenait pas compte de la protection dont avaient besoin les réfugiés, qu'elle exposait au risque de refoulement. Ainsi, les réfugiés ne pouvaient pas accéder aux services essentiels tels que la scolarisation, les soins de santé et les sources de revenus, et risquaient d'être victimes de violations des droits de l'homme, notamment d'être arrêtés, détenus et victimes de traite¹⁶⁷.

166. Les auteurs de la communication conjointe n° 48 ont indiqué que, selon de nombreuses allégations, des enfants réfugiés avaient été placés en détention de longue durée dans des établissements pénitentiaires pour mineurs. Il était rare qu'une aide juridictionnelle soit fournie¹⁶⁸.

167. Le South Asia Human Rights Documentation Centre a recommandé au Gouvernement d'adopter une loi nationale sur les réfugiés qui soit appliquée dans le respect d'une procédure régulière et prévoit l'examen individuel de toutes les demandes d'asile¹⁶⁹.

168. Les auteurs de la communication conjointe n° 35 ont recommandé au Gouvernement de laisser le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés fonctionner au maximum de ses capacités dans tous les camps de réfugiés et de lui permettre de mener ses activités en toute indépendance et sans ingérence¹⁷⁰.

Personnes déplacées dans leur propre pays

169. Les auteurs de la communication conjointe n° 44 ont indiqué que les déplacements provoqués par de grands projets de développement d'infrastructures constituaient la majeure partie des déplacements en Inde. La construction de barrages, l'exploitation de mines et le développement industriel avaient entraîné le déplacement de 21 millions de personnes dans le pays¹⁷¹.

Apatrides

170. Human Rights Watch a indiqué qu'en raison de la loi portant modification de la loi sur la nationalité, des mesures prises par le Gouvernement pour mettre en place un processus de vérification de la nationalité à l'échelle nationale au moyen d'un registre national de la population et de la proposition tendant à mettre en place un registre national de l'état civil qui visait à repérer les « migrants illégaux », avaient renforcé les craintes quant au fait que des millions de musulmans indiens pourraient être privés des droits afférents à la nationalité¹⁷².

171. La Commission internationale de juristes a recommandé au Gouvernement de modifier la loi portant modification de la loi sur la nationalité pour éliminer la discrimination fondée sur l'origine nationale ou la religion dans l'accès à la nationalité¹⁷³.

172. Les auteurs de la communication conjointe n° 38 ont recommandé au Gouvernement de faire en sorte que les apatrides, y compris ceux placés en internement administratif, soient traités d'une manière pleinement conforme aux obligations internationales de l'Inde¹⁷⁴.

3. Régions ou territoires particuliers

173. Le Kashmir Institute of International Relations a indiqué que le Jammu-et-Cachemire restait dans l'angle mort de l'Examen périodique universel¹⁷⁵.

174. Le Kashmir Institute of International Relations a affirmé que la loi sur la sécurité publique, la loi sur la prévention des activités illicites et la loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées permettaient aux forces armées et à la police indiennes de commettre en permanence de graves violations des droits de l'homme au Jammu-et-Cachemire en toute impunité¹⁷⁶.

175. Human Rights Watch a indiqué que depuis que le Gouvernement avait révoqué le statut constitutionnel spécial de leur état, les Cachemiriens étaient victimes de répression et beaucoup d'entre eux étaient détenus. Le Gouvernement coupait régulièrement Internet dans la région. Des restrictions de plus en plus nombreuses étaient imposées aux médias, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme avaient été arrêtés pour des motifs de terrorisme fallacieux, et les autorités harcelaient régulièrement les opposants, notamment en effectuant des descentes antiterrorisme¹⁷⁷.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org. (one asterisk denotes a national human rights institution with "A" status)

Civil society

Individual submissions:

AAA	ActionAid Association (India), Delhi (India);
ADF International	ADF International, Geneva (Switzerland);
AI	Amnesty International, London (United Kingdom);
CDFI	Chakma Development Foundation of India, New Delhi (India);
CB	Civic-Bangalore, Bengaluru (India);
CSW	Christian Solidarity Worldwide, New Malden (United Kingdom);
ECLJ	European Centre for Law and Justice, Strasbourg (France);
GPEVAC	Global Partnership to End Violence Against Children, New York (United States of America);
FIAN	FIAN International, Geneva (Switzerland);
HRW	Human Rights Watch, Geneva (Switzerland);
ICAN	International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, Geneva (Switzerland);
ICJ	International Commission of Jurists, Geneva (Switzerland);
IHRC	Islamic Human Rights Commission, London (United Kingdom);
KIIR	Kashmir Institute of International Relations, Islamabad

	(Pakistan);
KK	KrantiKali, Noida (India);
NCAT	National Campaign Against Torture, New Delhi (India);
PI	Privacy International, London (United Kingdom);
QFI	Quill Foundation, New Delhi (India);
SAHRDC	South Asia Human Rights Documentation Centre, New Delhi (India);
SAR	Scholars At Risk, New York (United States of America);
UC	Udayan Care, Delhi (India).
<i>Joint submissions:</i>	
JS1	Joint submission 1 submitted by: Edmund Rice International, Geneva (Switzerland); PRATYek, New Delhi (India);
JS2	Joint submission 2 submitted by: Salesian Social Forum, Chennai (India);
JS3	Joint submission 3 submitted by: Jubilee Campaign, Fairfax (United States of America); Indian American Muslim Council, Washington, D.C. (United States of America); Justice For All, Chicago (United States of America); Federation of Indian American Christian Organizations of North America, Washington D.C. (United States of America), Hindus for Human Rights (United States of America); International Christian Concern, Washington, D.C. (United States of America);
JS4	Joint submission 4 submitted by: Mariwala Health Initiative, Mumbai (India); Church's Auxiliary for Social Action, New Delhi (India);
JS5	Joint submission 5 submitted by: South Asia Forum for Freedom of Religion or Belief, Mumbai (India); Bharatiya Muslim Mahila Andolan; Centre for Study of Society and Secularism; The Integrated Rural Development of Weaker Sections in India; WeSpeakOut; Forum for Harmony and Humanity; Ecumenical Council for Drought Action and Water Management; Centre for the Sustainable use of Natural and Social Resources, Bhubaneswar; Citizens for Justice and Peace; OIKOTREE Global Forum; Centre for Human Rights, Justice and Peace; Act now for Harmony and Democracy, New Delhi; The Milli Gazette; Platform For Social Justice; Prerana Kala Manch, Varanasi; United Christian Forum; Samanvaya; Afkar India Foundation; Christian Institute for the Study of Religion and Society; Darshan; Buniyaad; World Council of Churches; Democratic Right Forum; Jagrook Mahila Sanstha Parcham; Association for Democratic Socialism; The Lutheran World Federation; National Dalit Christian Watch; Institute for Social Democracy; Orissa Development Action Forum;
JS6	Joint submission 6 submitted by: National Dalit Christian Watch, New Delhi (India); Dalit Commission, Jesuit Chennai Province; Tamil Nadu Bishops' Council, Commission for Scheduled Castes and Scheduled Tribes; National Dalit Movement for Justice; United Front for Dalit Christian Rights; Catholic Archdiocese of Pondicherry – Cuddalore; Alternative Front for Dalit Liberation, Alternative Front for Adivasi Liberation; Dalit Christian Federation, Karnataka; Tamil Nadu Dalit Christian Collation; Alternative Front for Dalit Christian Liberation; DBSU AP; CBCI Office for Scheduled castes and Backward Classes; South Asia Forum for Freedom of Religion or Belief; Pragat Padavidhar Sangaatna, Pune;
JS7	Joint submission 7 submitted by: WeSpeakOut, Mumbai (India); Equality Now, London (United Kingdom); Sahiyo; South Asia Forum for Freedom of Religion or Belief, Geneva (Switzerland); Institute of Islamic Studies, Mumbai (India); YP Foundation, New Delhi (India);

- JS8 **Joint submission 8 submitted by:** Indigenous Rights Advocacy Center, New Delhi (India); Indigenous Peoples Rights International, Baguio City (Philippines);
- JS9 **Joint submission 9 submitted by:** Equality Now, Nairobi (Kenya); National Council of Women Leaders; Dalit Human Rights Defenders Network; Adivasi Women's Network; Swabhiman Society; Bihar Legal Network; the Eastern Action Socio-Economic Development Trust (the EAST); Dalit Women Collective; Manavi Hakk, Punkh Freedom to Fly; Parvatiya Mahila Adhikar Manch;
- JS10 **Joint submission 10 submitted by:** CREA, New Delhi (India); Sexual Rights Initiative, Geneva (Switzerland);
- JS11 **Joint submission 11 submitted by:** Cultural Survival, Cambridge (United States of America); Jharkhand Indigenous and Tribal Peoples for Action, Ranchi (India); KAT News Channel, Karbi Anglong (India);
- JS12 **Joint submission 12 submitted by:** The PACT; Human Touch Foundation, Agaciam (India); Sexual Rights Initiative, Geneva (Switzerland);
- JS13 **Joint submission 13 submitted by:** Advocates for Human Rights, Minneapolis (United States of America); Indian American Muslim Council, Washington, D.C. (United States of America); Foundation The London Story, the Hague (the Netherlands);
- JS14 **Joint submission 14 submitted by:** Access Now; Association for Progressive Communications, Johannesburg (South Africa), Internet Freedom Foundation, New Delhi (India);
- JS15 **Joint submission 15 submitted by:** Justice for All, Chicago (United States of America); Kashmir Solidarity Council;
- JS16 **Joint submission 16 submitted by:** Religious Freedom Collective – India, New Delhi (India); Citizens Against Hate; United Christian Forum; Youth for Human Rights Documentation;
- JS17 **Joint submission 17 submitted by:** Foundation The London Story, the Hague (the Netherlands); Indian American Muslim Council, Washington D.C. (United States of America); India Justice Project; International Solidarity for Academic Freedom in India;
- JS18 **Joint submission 18 submitted by:** National Campaign on Dalit Human Rights, New Delhi (India); National Coalition for Strengthening PoA Act;
- JS19 **Joint submission 19 submitted by:** Social Awareness Society for Youths, Tindivanam (India); Dalit & Adivasi Organisations, Tamil Nadu;
- JS20 **Joint submission 20 submitted by:** CIVICUS, Johannesburg (South Africa); Human Rights Defenders' Alert-India;
- JS21 **Joint submission 21 submitted by:** Center for the Sustainable Use of Natural and Social Resources; Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA), Geneva (Switzerland);
- JS22 **Joint submission 22 submitted by:** Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA), Geneva (Switzerland); Human Rights Defenders' Alert-India;
- JS23 **Joint submission 23 submitted by:** Human Rights Defenders' Alert-India; Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA), Geneva (Switzerland);
- JS24 **Joint submission 24 submitted by:** Center for Reproductive Rights, New Delhi (India); Centre for Women & Law, National Law School of India University, Bangalore (India); CommonHealth, Vadodara (India); Enfold Proactive Health

- Trust, Bengaluru (India), Hidden Pockets Collective, Bangalore (India);
- JS25 **Joint submission 25 submitted by:** All India Network of NGOs and Individuals Working with National and State Human Rights Institutions (AiNNI); Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA), Geneva (Switzerland);
- JS26 **Joint submission 26 submitted by:** Adivasi Koordination in Deutschland, Kassel (Germany); United NGOs Mission of Manipur, Imphal (India);
- JS27 **Joint submission 27 submitted by:** Front Line Defenders, Dublin (Ireland); International Federation for Human Rights; World Organisation Against Torture;
- JS28 **Joint submission 28 submitted by:** London Mining Network, London (United Kingdom); India Justice Project;
- JS29 **Joint submission 29 submitted by:** Lawyers for Lawyers, Amsterdam (the Netherlands); International Bar Association, London (United Kingdom);
- JS30 **Joint submission 30 submitted by:** The World Evangelical Alliance; Open Doors International; Indian American Muslim Council, Washington D.C. (United States of America); Hindus for Human Rights; Justice for All; International Commission for Dalit Rights;
- JS31 **Joint submission 31 submitted by:** VIVAT International, New York (United States of America); Edmund Rice International;
- JS32 **Joint submission 32 submitted by:** Front Line Defenders, Dublin (Ireland); India Justice Project; India Civil Watch International; International Solidarity for Academic Freedom in India;
- JS33 **Joint submission 33 submitted by:** Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice, Veyrier (Switzerland); VIDES International; FMA Provincials Conference of India; National Development Forum – India;
- JS34 **Joint submission 34 submitted by:** HAQ: Centre for Child Rights, New Delhi (India);
- JS35 **Joint submission 35 submitted by:** Forum for UPR in Tamil Nadu; People’s Watch, Madurai (India); Human Rights Defender’s Alert – India;
- JS36 **Joint submission 36 submitted by:** World Organisation Against Torture, Geneva (Switzerland); Youth for Human Rights Documentation;
- JS37 **Joint submission 37 submitted by:** Safe Food Alliance, Chennai (India); Alliance for sustainable and holistic agriculture; Environment and Social Research for Action;
- JS38 **Joint submission 38 submitted by:** Institute on Statelessness and Inclusion, Eindhoven (the Netherlands); Nationality for All; Minority Rights Group International;
- JS39 **Joint submission 39 submitted by:** International Dalit Solidarity Network, Copenhagen (Denmark); Dalit Solidarity Network Finland; Dalit Solidarity Network Norway; Advocating Rights in South Asia; International Movement Against All Forms of Discrimination and Racism;
- JS40 **Joint submission 40 submitted by:** International Trade Union Confederation, Brussels (Belgium); Indian National Trade Union Congress, New Delhi (India); Hind Mazdoor Sabha, New Delhi (India); Self-Employed Women's Association, Ahmedabad (India); Confederation of Free Trade Unions of India, Patna (India);
- JS41 **Joint submission 41 submitted by:** Coastal Action Network, Nagapattinam (India); Forum for UPR in Tamil Nadu; People’s Watch; Human Rights Defender’s Alert – India;

- JS42 **Joint submission 42 submitted by:** Montfort Social Institute, Hyderabad (India); Gruhakarmikula Union Telangana State; Domestic Workers Federation Andhra Pradesh; Campaign for Tenurial and Housing Rights;
- JS43 **Joint submission 43 submitted by:** Forum for Promotion of Child Participation Tamilnadu and Puducherry, Theni (India);
- JS44 **Joint submission 44 submitted by:** Commonwealth Human Rights Initiative; HAQ: Centre for Child Rights; Housing and Land Rights Network; People’s Watch; National Campaign on Dalit Human Rights; Human Rights Alert; Citizens for Justice and Peace; FIAN India; Lawyers Collective;
- JS45 **Joint submission 45 submitted by:** Citizens for Justice and Peace, Mumbai (India); Indian Muslims for Secular Democracy; Police Reforms Watch, Mumbai; Human Rights Defenders’ Alert – India; People’s Watch (PW), Tamil Nadu;
- JS46 **Joint submission 46 submitted by:** Centre for Justice, Law and Society, Sonipat (India); CommonHealth; Hidden Pockets Collective;
- JS47 **Joint submission 47 submitted by:** Human Rights Alert, Imphal (India); Centre for Research and Advocacy Manipur; Committee on Human Rights, Manipur; Extrajudicial Execution Victim Families Association, Manipur; Families of the Involuntarily Disappeared’s Association Manipur; Human Rights Defender, Manipur; Human Rights Initiative; International Peace and Social Advancement; Just Peace Foundation; Manipur Alliance for Child Rights; Movement for Peoples’ Right to Information Manipur; Indigenous Perspective; United Peoples Front; Youth Collective Manipur;
- JS48 **Joint submission 48 submitted by:** Global Detention Project, Geneva (Switzerland); World Organisation against Torture, Geneva (Switzerland); Asia Pacific Refugee Rights Network, Bangkok (Thailand).

National human rights institution:

NHRC National Human Rights Commission, India*, Delhi (India).

² A/HRC/36/10, A/HRC/36/10/Add.1, and A/HRC/36/2.

³ NHRC, p. 9.

⁴ Ibid., p. 12.

⁵ Ibid., p. 11.

⁶ Ibid., p. 12.

⁷ Ibid., p. 10.

⁸ Ibid., p. 7.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid., p. 8.

¹³ Ibid., pp. 8-9.

¹⁴ The following abbreviations are used in UPR documents:

ICERD	International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights
OP-ICESCR	Optional Protocol to ICESCR
ICCPR	International Covenant on Civil and Political Rights
ICCPR-OP 1	Optional Protocol to ICCPR
ICCPR-OP 2	Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women
OP-CEDAW	Optional Protocol to CEDAW
CAT	Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment
OP-CAT	Optional Protocol to CAT
CRC	Convention on the Rights of the Child
OP-CRC-AC	Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed

	conflict
OP-CRC-SC	Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography
OP-CRC-IC	Optional Protocol to CRC on a communications procedure
ICRMW	International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families
CRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities
OP-CRPD	Optional Protocol to CRPD
ICPPED	International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance

- ¹⁵ AI, para. 43; HRW, para. 6; ICJ, para. 29; KIIR, pp. 5 and 9; KK, para. 2.3.3; NCAT, p. 2; QFI, para. 8.1; JS1, paras. 47 and 80; JS2, p. 7; JS3, para. 9; JS13, p. 10; JS15, p. 18; JS16, p. 19; JS17, para. 33; JS26, para. 12; JS27, para. 64; JS28, para. 24; JS36, p. 18; JS44, pp. 13 and 31; and JS48, para 3.3.
- ¹⁶ AI, para. 44; HRW, para. 29; JS2, p. 7; JS11, p. 10; JS18, p. 11; JS26, para. 13; JS28, para. 33; JS40, p. 10; JS42, para. 5.1; JS44, pp. 12 and 25.
- ¹⁷ JS2, p. 12. See also JS21, para. 5.3; JS39, p. 7; and JS40, p. 10.
- ¹⁸ ICJ, para. 29. See also JS5, para. 8.3; JS16, p. 13; JS17, para. 33; JS30, p. 6; JS48, para 3.3; JS30, p. 6; JS35, p. 6; JS38, para. 44(i); JS45, para. 9.11; and JS48, para 3.3.
- ¹⁹ JS5, para. 8.3. See also JS16, p. 13; JS30, p. 6; JS35, p. 6; JS38, para. 44 (i); JS45, para. 9.11; and JS48, para 3.3.
- ²⁰ HRW, para. 6. See also KIIR, p. 5.
- ²¹ KIIR, p. 9. See also JS15, p. 18.
- ²² ICAN, p. 2.
- ²³ CSW, para. 37.
- ²⁴ JS1, para. 80.
- ²⁵ NCAT, p. 2. See also AI, para. 43.
- ²⁶ JS35, p. 5
- ²⁷ JS4, para. 22. See also CDFI, p. 1.
- ²⁸ JS23, para. 7.1. See also JS20, para. 6.2.
- ²⁹ JS44, p. 36. See also QFI, para. 8.4; JS25, para. 6.1; and JS17, para. 33.
- ³⁰ QFI, para. 8.4.
- ³¹ JS18, para. 4.4.2.
- ³² ECLJ, para. 9.
- ³³ JS35, p. 11. See also JS30, p. 7.
- ³⁴ JS30, p. 7. See also JS3, para. 18; JS5, para. 5.2; JS6, p. 10; JS16, para. 30 and p. 13; JS18, para. 1.4.3; JS31, para. 15.1.
- ³⁵ ICJ, para. 29. See also AI, para. 46.
- ³⁶ JS17, para. 24. See also JS11, p. 3.
- ³⁷ JS36, para. 2. See also AI, para. 5.
- ³⁸ JS36, paras. 9 and 14. See also AI, para. 6.
- ³⁹ JS44, p. 24. See also JS18, para. 1.2.3.
- ⁴⁰ JS11, p. 10.
- ⁴¹ JS32, para. 75. See also JS20, para. 3.3.
- ⁴² JS44, p. 16. See also JS48, para. 5.13.
- ⁴³ AI, para. 23. See also JS28, paras. 56 and 58.
- ⁴⁴ JS25, para. 4.1.1. See also ICJ, para. 3; JS17, para. 19; JS23, para. 7.4; JS26, para. 28.
- ⁴⁵ JS16, p. 18. See also QFI, para. 8.1.
- ⁴⁶ HRW, paras. 4 and 6. See also KIIR, p. 9; SAHRDC, p. 3; JS11, p. 11.
- ⁴⁷ JS13, p. 10. See also ICJ, para. 29.
- ⁴⁸ JS44, p. 15. See also JS47, p. 7.
- ⁴⁹ JS36, para. 30. See also JS30, p. 13.
- ⁵⁰ AI, para. 65. See also AI, para. 63; CSW, paras. 28 and 34; QFI, para. 8.2; SAHRDC, p. 2; JS5, paras. 8.8 and 8.11.
- ⁵¹ JS29, para. 11.
- ⁵² HRW, para. 14. See also AI, para. 3; JS27, para. 16.
- ⁵³ AI, para. 20.
- ⁵⁴ JS20, para. 1.6.
- ⁵⁵ JS18, para. 2.2.1.
- ⁵⁶ AI, para. 15. See also JS14, para. 28; JS30, p. 12.

- ⁵⁷ JS14, para. 5.
⁵⁸ AI, para. 16.
⁵⁹ JS31, para. 37.
⁶⁰ AI, para 19. See also JS3, para. 22; JS20, para. 1.5; JS31, paras. 33-34.
⁶¹ JS20, para. 6.2. See also AI, para. 55; CSW, para. 53.
⁶² HRW, para. 18. See also ICJ, para. 29; JS22, para. 10.2.
⁶³ AI, para. 54. See also HRW, para. 18; ICJ, para. 29; JS27, para. 60-61.
⁶⁴ JS22, para. 10.8. See also SAR, para. 12 and pp. 5 and 7.
⁶⁵ ICJ, para. 29.
⁶⁶ JS3, para. 24. See also SAHRDC, p. 2; JS16, p. 9.
⁶⁷ HRW, para. 29.
⁶⁸ JS14, para. 47.
⁶⁹ JS21, para. 2.7. See also AI, para. 30.
⁷⁰ PI, paras. 11, 14-15 and 24.
⁷¹ HRW, para. 25.
⁷² JS18, para. 1.2.2.
⁷³ JS9, para. 13.
⁷⁴ JS1, para. 44.
⁷⁵ JS6, p. 2.
⁷⁶ AAA, para. 1. See also JS40, p. 3.
⁷⁷ JS35, p. 21.
⁷⁸ JS19, p. 18.
⁷⁹ JS18, para. 4.4.3. See also AAA, para. 9; JS39, p. 6.
⁸⁰ JS42, para. 5.1.
⁸¹ JS44, p. 12. See also AAA, para. 20; JS11, p. 10; JS42, para. 4.4 and 4.13
⁸² JS40, p. 9. See also JS2, p. 10.
⁸³ JS40, p. 11.
⁸⁴ Ibid.
⁸⁵ Ibid., p. 3.
⁸⁶ HRW, para. 25. See also JS2, p. 6.
⁸⁷ JS44, p. 4.
⁸⁸ JS18, p. 11.
⁸⁹ JS39, p. 4.
⁹⁰ JS6, p. 2.
⁹¹ JS8, para. 1.
⁹² JS37, p. 4.
⁹³ JS19, p. 19.
⁹⁴ JS18, para. 4.2.5.
⁹⁵ AI, para. 37.
⁹⁶ JS44, p. 2.
⁹⁷ JS5, para. 5.5.
⁹⁸ JS44, p. 3. See also AAA, para. 6.
⁹⁹ JS44, p. 5. See also JS1, para. 10.
¹⁰⁰ JS44, p. 6.
¹⁰¹ Ibid., p. 7.
¹⁰² Ibid.
¹⁰³ AI, para. 27.
¹⁰⁴ JS2, p. 10.
¹⁰⁵ JS18, para 4.2.6.
¹⁰⁶ JS11, p. 10.
¹⁰⁷ JS1, para. 19.
¹⁰⁸ Ibid., para. 23.
¹⁰⁹ JS10, p. 19.
¹¹⁰ JS24, para. 15 (b). See also JS12, para. 12; JS46, para. 7.
¹¹¹ JS33, para. 12.
¹¹² JS43, p. 2.
¹¹³ JS18, para. 5.1.1.
¹¹⁴ JS44, p. 8. See also HRW, para. 30; PI, para. 6; JS33, para. 19.
¹¹⁵ JS33, para. 26 (h). See also CB, para. 5, 7 and 11.
¹¹⁶ JS33, para. 22. See also JS1, para. 10.
¹¹⁷ JS6, para. 5.5.4.4.
¹¹⁸ JS43, p. 2.
¹¹⁹ Ibid., p. 3.

- ¹²⁰ JS26, para. 23 (c). See also JS28, para. 46.
¹²¹ AI, para. 71. See also JS26, paras. 53 and 59 (h).
¹²² JS11, p. 7. See also FIAN International, paras. 2, 3 and 8; JS26, para. 50.
¹²³ JS35, p. 7. See also AAA, para. 13; JS41, p. 4.
¹²⁴ AI para. 40. See also JS9, para. 10.
¹²⁵ JS19, p. 10. See also AI, para. 24; JS9, para. 7; JS39, p. 7.
¹²⁶ JS9, para. 22.
¹²⁷ Ibid., para. 41.
¹²⁸ AAA, para. 14.
¹²⁹ Ibid., para. 17.
¹³⁰ ADF International, para. 24.
¹³¹ JS44, p. 18.
¹³² JS7, para. 14.
¹³³ JS35, p. 10.
¹³⁴ JS39, p. 2.
¹³⁵ GPEVAC, p. 2.
¹³⁶ UC, p. 2.
¹³⁷ JS18, para. 4.3.
¹³⁸ JS40, p. 10. See also JS34, p. 5; JS44, p. 21.
¹³⁹ JS1, para. 38.
¹⁴⁰ JS44, p. 21.
¹⁴¹ JS33, para. 38 (c).
¹⁴² JS43, p. 2.
¹⁴³ HRW, para. 38.
¹⁴⁴ Ibid.
¹⁴⁵ Ibid.
¹⁴⁶ JS1, para. 40.
¹⁴⁷ JS44, p. 27.
¹⁴⁸ Ibid.
¹⁴⁹ CSW, paras. 11 and 15. See also JS3, para. 14. See also JS5, paras. 1.3 and 4.3; JS16, para. 33.
¹⁵⁰ AI, para. 31. See also JS45, para. 4.1.
¹⁵¹ HRW, para. 12. See also CSW, para. 32; KK, para. 4.2; JS3, para. 25; JS45, para. 9.16.
¹⁵² JS45, para. 1.6.
¹⁵³ JS30, p. 13.
¹⁵⁴ CSW, para. 17.
¹⁵⁵ HRW, para. 10. See also JS30, p. 7.
¹⁵⁶ QFI, para. 1.3.
¹⁵⁷ CSW, para. 20. See also JS6, p. 2 and para. 5.3.3.
¹⁵⁸ HRW, para. 9. See also JS6, para. 5.2.1; JS16, para. 5.
¹⁵⁹ JS30, p. 6. See also ECLJ, para. 26.
¹⁶⁰ IHRC, p. 7. See also JS30, p. 6.
¹⁶¹ AI, para. 69. See also JS11, p. 1; JS28, para. 31.
¹⁶² JS28, para. 64.
¹⁶³ JS44, p. 19. See also KK, para. 3.2; JS4, para. 19.
¹⁶⁴ JS4, para. 16.
¹⁶⁵ Ibid., para. 45.
¹⁶⁶ KK, para. 5.2.2.
¹⁶⁷ JS44, pp. 29-30. See also JS48, para. 2.5.
¹⁶⁸ JS48, paras. 5.8-5.9, 5.12 and 5.18.
¹⁶⁹ SAHRDC, p. 5. See also AAA, paras. 32-33; NCAT, p. 2; JS35, p. 6.
¹⁷⁰ JS35, p. 6.
¹⁷¹ JS44, p. 30.
¹⁷² HRW, para. 8. See also QFI, para. 2.2; JS11, p. 9; JS38, para. 12.
¹⁷³ ICJ, para. 29. See also JS16, p. 13.
¹⁷⁴ JS38, para. 44 (c).
¹⁷⁵ KIIR, p. 5.
¹⁷⁶ Ibid., p. 4.
¹⁷⁷ HRW, para. 17. See also AI, para. 15; KIIR, p. 7; JS15, pp. 3-4 and 13; JS27, para. 22.